

ASSURANCE 2024-2025

Retrouvez ici toutes les informations concernant les assurances souscrites par la LGEF pour ses clubs et ses licenciés, pour cette saison 2024/2025 !

Vous pouvez, dès à présent, retrouver ci-dessous la notice concernant les garanties « Individuelle Accident » et « Responsabilité Civile » :

- [Notice d'assurances 2024/2025](#)

Si vous souhaitez obtenir une attestation d'assurance en responsabilité civile pour votre club, merci de bien vouloir compléter le formulaire de demande ci-après :

- [Formulaire de demande d'attestation d'assurance RC](#) (à envoyer à contact@grpmds.com)
- [Attestation d'assurance en responsabilité civile générale et annuelle](#)

Les déclarations d'accident peuvent se faire sur formulaire papier ou en ligne pour tous les clubs de la Ligue du Grand Est du Football en cliquant sur les liens ci-après :

- [Formulaire de déclaration d'accident \(2024/2025\)](#)
- [Formulaire de déclaration d'accident \(2023/2024\)](#)

Infos complémentaires relatives aux contrats et garanties souscrites :

- [Notice des principales garanties d'assurances](#)
- [Notice d'information sur l'assurance Assistance Voyages](#)

CONTACTS SAISON 2024/2025

Responsabilité Civile / Accidents Corporels / Assistance Voyage

Contrat n° 149 341 464 (Compagnie MMA)

- Par mail : precil@groupe-mma.fr
- Par courrier papier à l'adresse : 160 Rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex 9

ATTENTION : tout accident de nature à entraîner le bénéfice de la garantie doit être déclaré par écrit à l'assureur dans les 5 jours, sauf cas de force majeure.

Les demandes relatives aux contrats souscrits ainsi que les demandes d'attestations d'assurance en Responsabilité Civile sont à adresser à MDS Conseil :

- Par téléphone : 01.53.04.86.86
- Par mail : contact@grpmds.com
- Par courrier : MDS Conseil – 43, Rue Scheffer – 75016 Paris